

Commune de Paudex

Municipalité

énergie & environnement - espaces verts -
ORPCi - police - SDIS - vignes - voirie



Préavis n° 07 - 2017 au Conseil communal

Gestion des déchets

**Directive relative à la perception des taxes spéciales
pour l'année 2018**

Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

En date du 04 mars 2013, le Conseil communal a accepté le préavis n° 01 - 2013, relatif au règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation de l'élimination et la revalorisation des déchets.

Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Madame Jacqueline de Quattro, en date du 22 mars 2013.

2. Objet du préavis

Le Conseil communal a souhaité mentionner à l'article 12, titre "Taxes", lettre C "Taxes spéciales", alinéa 3: *La directive communale relative aux taxes spéciales est soumise, une fois l'an, à l'approbation du Conseil communal.*

Vu ce qui précède, nous avons l'avantage de vous soumettre, en annexe, la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018, adoptée par la Municipalité en date du 22 août 2017.

Celle-ci traite des points suivants :

- Le coût facturé aux entreprises qui choisissent d'éliminer leurs déchets au poids.
- Le coût et la manière d'évacuer les déchets des manifestations publiques ou privées organisées sur notre territoire.
- Le coût et la manière d'évacuer les déchets encombrants de grande dimension.
- Le coût et la manière de collecter à domicile les déchets encombrants pour les personnes à mobilité réduite.
- Le coût de l'évacuation des déchets encombrants déposés de manière non-conforme sur la voie publique ainsi que sa facturation pour autant que le propriétaire soit identifié.

La Municipalité précise que cette directive est identique à celle présentée et appliquée pour l'année 2017. Elle vous propose de reconduire cette directive pour l'année 2018, en raison d'un bilan positif de l'année qui s'achève, soit :

- les prestations fournies par la commune sont couvertes par les coûts prévus,
- l'évacuation des déchets des manifestations publiques ou privées se fait par voie de sacs taxés, comme exigé,
- aucune demande ne nous est parvenue pour l'évacuation des déchets encombrants de grande dimension,
- aucune demande de collecte à domicile ne nous est parvenue de la part de personne à mobilité réduite,
- seules quelques évacuations de déchets encombrants, déposés illicitement sur la voie publique, ont été assumées par nos collaborateurs. Leur propriétaire n'a pas pu être identifié.

3. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 02 octobre 2017,
- vu le préavis municipal n° 07 - 2017 du 22 août 2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018 en application du règlement sur la gestion des déchets.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale


Serge Reichen




Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2017.

Délégué municipal Gérald Fontannaz, Municipal, énergie & environnement - espaces verts - ORPCi - police - SDIS - vignes - voirie.

Annexe Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018.

Commune de Paudex

municipalité



Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018

Conteneurs pesés

Les entreprises qui le souhaitent peuvent demander que leurs conteneurs à ordures incinérables (ménagères) soient pesés par le transporteur mandaté par la commune. Ces conteneurs doivent être munis d'une puce spécifique permettant d'identifier le propriétaire.

Coût de la puce y compris la pose sur le conteneur	CHF 65.00 / pièce TTC
Coût des ordures ménagères en conteneurs pesés	CHF 400.00 / tonne TTC

Evacuation des déchets des manifestations publiques ou privées organisées sur la commune

Les responsables d'organisation de manifestations publiques ou privées auront, en priorité, l'obligation d'utiliser les sacs taxés. En cas de grande quantité et sur demande, la Municipalité demandera le remboursement des frais d'évacuation des déchets aux organisateurs de manifestations publiques ou privées.

Déchets encombrants de grande dimension

Les habitants de Paudex peuvent faire appel à l'entreprise Metraux Transports SA, Savigny, pour bénéficier d'une collecte de déchets encombrants de grande dimension, pour un maximum de 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³.

Coût de la prestation	CHF 50.00 / prestation TTC
-----------------------	-----------------------------------

./.

Séance ordinaire du conseil communal de Paudex du 2 octobre 2017

Préavis municipal No 07 – 2017

Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018

Rapport de la commission ad-hoc composée de:

M. François Rivier (Président), Mme Béatrice Ternon, M. Louis Perroud

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission ad-hoc s'est réunie le 19 septembre, et a rencontré le Municipal, Monsieur Gerald Fontannaz, dans les bureaux de la commune. Le contenu du préavis a été étudié et la commission remercie M. Fontannaz de sa disponibilité.

Dans le règlement communal de la gestion des déchets approuvé le 22 mars 2003 par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Mme Jacqueline de Quattro, il est noté à l'article 12 « taxes », lettre C « Taxes spéciales » que : 1. La commune peut percevoir d'autres taxes causales pour des prestations particulières liées à la gestion des déchets, en fonction des frais occasionnés. 2. La Municipalité précise dans la directive communale les prestations particulières qui sont soumises à des taxes spéciales, ainsi que le montant maximum de ces taxes. **3. La directive communale est soumise, une fois l'an, à l'approbation du Conseil communal.**

Dans ce préavis, la municipalité nous soumet, comme il se doit, en annexe, la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018. Elle précise qu'elle est identique à celle présentée et appliquée pour l'année 2017. Elle nous propose de reconduire cette directive pour l'année 2018 en raison d'un bilan positif qu'elles détaille dans le préavis.

Notre commission approuve à l'unanimité le préavis 07-2017.

La commission des finances, dans sa séance du 25 septembre 2017, s'est prononcé favorablement à la proposition de la municipalité.

En conclusion, notre commission, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'accepter le préavis municipal 07-2017 tel que présenté.

Paudex, le 26 septembre 2017

Pour la Commission ad-hoc:

B. Ternon

L. Perroud

F. Rivier

Commune de Paudex

municipalité



Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018

Conteneurs pesés

Les entreprises qui le souhaitent peuvent demander que leurs conteneurs à ordures incinérables (ménagères) soient pesés par le transporteur mandaté par la commune. Ces conteneurs doivent être munis d'une puce spécifique permettant d'identifier le propriétaire.

Coût de la puce y compris la pose sur le conteneur
Coût des ordures ménagères en conteneurs pesés

CHF 65.00 / pièce TTC
CHF 400.00 / tonne TTC

Evacuation des déchets des manifestations publiques ou privées organisées sur la commune

Les responsables d'organisation de manifestations publiques ou privées auront, en priorité, l'obligation d'utiliser les sacs taxés. En cas de grande quantité et sur demande, la Municipalité demandera le remboursement des frais d'évacuation des déchets aux organisateurs de manifestations publiques ou privées.

Déchets encombrants de grande dimension

Les habitants de Paudex peuvent faire appel à l'entreprise Metraux Transports SA, Savigny, pour bénéficier d'une collecte de déchets encombrants de grande dimension, pour un maximum de 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³.

Coût de la prestation

CHF 50.00 / prestation TTC

./.

**Conseil Communal de Paudex
Commission des Finances**

Préavis N° 07 / 2017 - Gestion des déchets - Directive communale relative aux taxes spéciales pour l'année 2018

Commission des Finances :

Monsieur Olivier Maillard, Président
Madame Franziska Chaubert
Messieurs Jean-Louis Rossignol, André Crousaz et Mohamed Khelidj

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances, s'est réunie en présence de Monsieur le Syndic Serge Reichen et de Monsieur Gérald Fontannaz, Municipal, en date du 25 septembre 2017, dans les bureaux de la Commune.

La commission s'est penchée essentiellement sur les questions financières et du renouvellement de la directive, introduite dans le règlement communal. Il est rappelé que cette directive doit être soumise au Conseil chaque année, ce qui permet d'être réactif à tout changement ou évolution différente des coûts.

La Commission rappelle que les derniers comptes annuels confirment le bien-fondé des tarifs soumis dans le présent préavis.

S'agissant des déchets encombrants, on peut déplorer encore une fois que le service de ramassage périodique ait disparu, contrairement à ce qui se fait notamment à Lutry. Néanmoins, la prestation offerte par l'entreprise Métraux Transports SA à des conditions vraiment très favorables (50.— l'intervention et non pas par objet) est satisfaisante.

Dès lors, la Commission des Finances a confirmé son impression favorable au maintien de la situation par le fait qu'aucun élément nouveau n'est apparu dans le fonctionnement de ce service.

En conclusion, la Commission des Finances, à l'unanimité, soutient la proposition de la Municipalité et vous invite à accepter la conclusion suivante :

1.- D'accepter la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018 en application du règlement sur la gestion des déchets, sans modification.

Paudex, le 28 septembre 2017

La Commission des finances :

Olivier Maillard
Président

André Crousaz

Jean-Louis Rossignol

Franziska Chaubert

Mohammed Khelidj

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Du 2 octobre 2017 à 20h00 à la salle communale.

Sujet : Préavis municipal n°07/2017 – Gestion des déchets – Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018.

-
- dans sa séance du 2 octobre 2017,
 - vu le préavis municipal n° 07 – 2017 du 22 août 2017,
 - ouï le rapport de la Commission des finances,
 - ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
 - considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018 en application du règlement sur la gestion des déchets.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

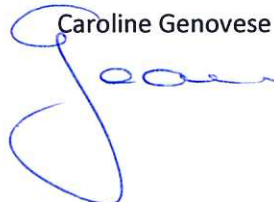
Le Président

Jean-Philippe Chaubert



La Secrétaire

Caroline Genovese



Commune de Paudex

municipalité



Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018

Conteneurs pesés

Les entreprises qui le souhaitent peuvent demander que leurs conteneurs à ordures incinérables (ménagères) soient pesés par le transporteur mandaté par la commune. Ces conteneurs doivent être munis d'une puce spécifique permettant d'identifier le propriétaire.

Coût de la puce y compris la pose sur le conteneur	CHF 65.00 / pièce TTC
Coût des ordures ménagères en conteneurs pesés	CHF 400.00 / tonne TTC

Evacuation des déchets des manifestations publiques ou privées organisées sur la commune

Les responsables d'organisation de manifestations publiques ou privées auront, en priorité, l'obligation d'utiliser les sacs taxés. En cas de grande quantité et sur demande, la Municipalité demandera le remboursement des frais d'évacuation des déchets aux organisateurs de manifestations publiques ou privées.

Déchets encombrants de grande dimension

Les habitants de Paudex peuvent faire appel à l'entreprise Metraux Transports SA, Savigny, pour bénéficier d'une collecte de déchets encombrants de grande dimension, pour un maximum de 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³.

Coût de la prestation	CHF 50.00 / prestation TTC
-----------------------	----------------------------

./.

